Département de la Drôme
République Française

Commune de CONDILLAC (Drôme)

ARRÊTE DU MAIRE N° 2022/38

Arrêté de déclenchement du plan communal de sauvegarde (PCS)
Exercice/Exercice/Exercice

Le Maire de la Commune de CONDILLAC (Drôme) ;
Vu La loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, et notamment son article 5 ;
Vu La Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L 2212-2 et L 2212-4 concernant les pouvoirs de police du maire ;
Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L 724-1 à L 724-14 relatifs aux réserves communales de sécurité civile ;
Vu le décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;
Vu le Plan communal de sauvegarde de la Commune de CONDILLAC en vigueur,
Vu les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant d'un exercice de crise consistant en un incident radiologique sur la tranche 11 du CNPE CRUAS-MEYSSE le 21/10/2022 à 9H12,

Vu la demande de la Préfecture de l'Ardèche ;

Considérant que les communes jouent un rôle essentiel en matière de sécurité publique et de sécurité sanitaire, et sont le relais de la mise en œuvre des décisions prises par les pouvoirs publics nationaux,
Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la commune sera mis en application à compter de ce jour, 21/10/2022, à 9h13.

Article 2 : Copie est communiquée à Madame la Préfète de la Drôme et Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, sis 2 Place de Verdun, dans les deux mois à compter de la présente publication.	Fait à CONDILLAC, le 21 octobre 2022, Le Maire de CONDILLAC, Jacky GOUTIN

MAIRIE de CONDILLAC
26740 (Drôme)